

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.101-1 à L.101-3, L.151-1, L.151-2 et L.153-36 à L.153-44,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,
Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-27,
Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, approuvé le 16 décembre 2016 et qui a fait l'objet d'une modification simplifiée n° 3 approuvée le 18 décembre 2018,
Vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 28 septembre 2018 décidant d'ouvrir partiellement à l'urbanisation des zones IIAUX et IIAU à Reichstett et à Strasbourg, par voie de modification du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'article L.153-38 du Code de l'urbanisme,
Vu la décision du Tribunal administratif de Strasbourg en date du 5 février 2019,
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,
Vu l'arrêté du Président de l'Eurométropole de Strasbourg du 12 mars 2019 prescrivant une enquête publique portant sur la modification n° 2 du PLU.

Article 1 : Objet

La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg :

Le PLU est un document réglementaire à caractère stratégique et prospectif, qui traduit le projet de territoire de l'Eurométropole pour les 15 prochaines années. Le PLU de l'Eurométropole de Strasbourg couvre 28 communes et tient lieu de Programme local de l'habitat (PLH) et de Plan de déplacements urbains (PDU).

La modification n° 2 est régie par les articles L.153-36 à L.153-44 du Code de l'urbanisme. Elle permet, après enquête publique, d'apporter des modifications au PLU afin notamment d'ouvrir à l'urbanisation des zones IIAU, de permettre la réalisation de projets urbains et de faire évoluer le document, tenant compte de ses premiers mois d'application.

La présente procédure compte 111 points. 24 communes sont territorialement concernées. Le rapport de présentation, le Programme d'orientations et d'actions (POA) habitat, les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), le règlement écrit et graphique, la liste des emplacements réservés et les annexes sont notamment modifiés.

Article 2 : Coordonnées du maître d'ouvrage de la procédure soumise à enquête publique

Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 98 50 00

Article 3 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'être adoptée par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg est l'approbation de la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole.

Article 4 : Composition de la commission d'enquête publique

En vue de réaliser l'enquête publique relative à l'objet cité à l'article 1^{er}, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 5 février 2019, une commission d'enquête composée de :

Président de la commission d'enquête : M. Jean ANNAHEIM (Officier supérieur de l'armée de l'air retraité).

Membres titulaires : Mme Frédérique KELLER (Architecte DPLG) et M. Mohamed TEFIFEHA (Avocat à la retraite).

Article 5 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du **lundi 1^{er} avril 2019 au vendredi 10 mai 2019 inclus**, soit une durée de 40 jours consécutifs.

Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations

Le siège de l'enquête publique est :

Service Aménagement du territoire et projets urbains – 4^{ème} étage
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier papier et numérique (poste informatique en libre-service) y est consultable aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le dossier soumis à la présente enquête publique est consultable dans chacune des mairies des communes de l'Eurométropole de Strasbourg, couvertes par le présent PLU, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Bischheim	37, route de Bischwiller	Lundi, mercredi, jeudi : 8h00-11h45 / 14h00-17h30 // Mardi : 8h00-11h45 / 14h00-18h30 // Vendredi : 8h00-12h30 / 13h30-16h00
Blaesheim	1, place de l'Eglise	Lundi, mardi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 // Mercredi : 8h30-12h00 // Jeudi : 8h30-12h00 / 17h00-19h00 // Vendredi : 8h30-12h00
Eckbolsheim	9, rue du G ^{al} Leclerc	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30 // Vendredi : 8h30-12h30
Eckwersheim	4, rue du Foyer	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h30-19h00
Entzheim	55, route de Strasbourg	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00
Eschau	60, rue de la 1 ^{ère} Division Blindée	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 13h00-18h00 // Jeudi : 8h00-13h00
Fegersheim	50, rue de Lyon	Lundi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h15-12h00 / 14h00-19h00 // Mercredi, jeudi : 8h15-12h00 / 14h00-17h00 // Vendredi : 8h15-12h00 // Samedi : 10h00-12h00
Geispolsheim	6, rue du Maire Nuss	Lundi, mardi, mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-19h30 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Hoenheim	28, rue de la République	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Holtzheim	Place de la Mairie	Lundi, mercredi : 9h00-12h00 / 13h30-17h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 13h30-18h00 // Jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 13h30-16h00
Illkirch-Graffenstaden	181, route de Lyon	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30 // Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00
Lampertheim	2, rue de Mundolsheim	Lundi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Samedi : 9h00-12h00
Lingolsheim	7, rue du Château	Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 // Mardi : 9h30-12h00 / 13h30-17h00 // Mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-16h00 // Samedi : 9h00-12h00
Lipsheim	2, place du G ^{al} Leclerc	Lundi, mercredi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00 // Mardi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00
Mittelhausbergen	46, rue Principale	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 14h00-18h00

Mundolsheim	24, rue du G ^{al} Leclerc	Lundi : 8h00-12h00 / 13h30-18h30 // Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 13h30-17h00
Niederhausbergen	7, rue de Hoenheim	Lundi, mercredi, vendredi : 9h00-12h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 // Jeudi : 14h00-18h00
Oberhausbergen	88, route de Saverne	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00
Oberschaeffolsheim	1, rue de l'Eglise	Lundi : 9h00-12h00 / 13h00-17h00 // Mardi : 9h00-12h00 / 15h00-19h00 // Mercredi : 9h00-12h00 // Jeudi, vendredi : 9h00-12h00 / 15h00-17h00
Ostwald	3, rue Albert Géric	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-18h00 // Jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-19h00
Plobsheim	1, rue du Moulin	Lundi : 13h00-19h00 // Mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 / 13h00-17h00 // Jeudi : 8h30-12h00
Reichstett	24, rue de La Wantzenau	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 14h00-18h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h00
Schiltigheim	110, route de Bischwiller	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30 // Vendredi : 8h30-14h00
Souffelweyersheim	1, place du G ^{al} de Gaulle	Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 8h00-12h00 / 13h00-17h00 // Vendredi : 8h00-12h00 / 13h00-16h00
Strasbourg	1, parc de l'Etoile	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h30-17h30
Vendenheim	12, rue Jean Holweg	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 / 14h00-17h30 // Samedi : 8h00-12h00
La Wantzenau	11, rue des Héros	Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h15-12h00 / 15h00-18h00 // Jeudi : 8h15-12h00 / 15h00-18h30
Wolfisheim	19, rue du Moulin	Lundi, mardi, jeudi : 14h00-17h30 // Mercredi : 8h00-12h00 / 14h00-19h00 // Vendredi : 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Le dossier soumis à la présente enquête publique est en outre consultable sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg : www.strasbourg.eu

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique.

Dans chacun des lieux mentionnés ci-avant et aux jours et heures indiqués, un registre est mis à la disposition du public lui permettant d'y consigner ses observations.

En outre, le public peut transmettre ses observations ainsi que toute correspondance relative à l'enquête par courrier à la commission d'enquête. Les courriers sont à faire parvenir, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête
en charge de l'enquête publique sur la modification n° 2 du PLU
Service Aménagement du territoire et projets urbains
Ville et Eurométropole de Strasbourg
1, Parc de l'Etoile
67076 STRASBOURG Cedex

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique, via l'adresse courriel suivante : ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu, ou via un registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : www.strasbourg.eu. Elles seront enregistrées du lundi 1^{er} avril 2019 à partir de 8h30 jusqu'au vendredi 10 mai 2019 à 17h30.

Les observations envoyées par courrier sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeurent en ligne durant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par l'un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date	Heures	Lieu de permanence	Date	Heures	Lieu de permanence
Lundi 1 ^{er} avril 2019	9h00-11h00	Centre administratif – Strasbourg	Samedi 27 avril 2019	10h00-12h00	Mairie de Fegersheim
Vendredi 5 avril 2019	9h00-12h00 13h30-16h00	Mairie de Lingolsheim Mairie de Holtzheim	Mardi 30 avril 2019	14h30-17h30	Mairie d'Illkirch-Graffenstaden
Vendredi 12 avril 2019	11h00-14h00	Mairie de Schiltigheim	Vendredi 3 mai 2019	10h00-12h00	Mairie d'Eckbolsheim
Lundi 15 avril 2019	9h00-12h00 15h00-18h00	Mairie d'Illkirch-Graffenstaden Mairie de La Wantzenau	Mardi 7 mai 2019	15h00-18h00	Mairie de Geispolsheim
Jeudi 18 avril 2019	16h00-18h00	Mairie d'Oberhausbergen	Vendredi 10 mai 2019	9h00-12h00 15h30-17h30	Mairie de Vendenheim Centre administratif – Strasbourg
Mercredi 24 avril 2019	10h00-12h00 14h00-17h00	Centre administratif – Strasbourg Mairie de Schiltigheim			

Article 8 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la collectivité.

Article 9 : Existence d'une évaluation environnementale

Le projet de modification n° 2 du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle complète et apporte des évolutions à l'évaluation environnementale initiale du PLU, tenant compte des propositions de modifications.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur l'évaluation environnementale de la modification n° 2, en date du 13 février 2019. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

Article 10 : Information sur le projet

Les informations et études préalables relatives à la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à : Madame Sophie SCHUSTER, Service Aménagement du territoire et projets urbains, Ville et Eurométropole de Strasbourg, 1, Parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG Cedex, ProspectivePlanificationTerritoriale@strasbourg.eu / 03.68.98.65.82.